



Indemnité d'occupation des sols

Par **maiteF**, le **05/09/2008** à **21:02**

Bonjour,

j'ai acheté une maison avec un homme. nous nous sommes séparés. Je suis restée dans la maison avec nos 2 enfants. J'ai continué à payer le credit dans son intégralité jusqu'à la vente de celle-ci. A présent, mon ex-concubin me réclame une indemnité d' occupation des sols. Sachant que celui ci à arreter de payer le credit depuis un an, je reclame donc la part que j'ai payer seule. Comment se fait le calcul de cette indemnité?

Par **Visiteur**, le **09/09/2008** à **00:24**

S'il vous demande une indemnité d'occupation pour la maison, un loyer en quelque sorte.., il ne peut être que de la moitié, sachant que vous êtes chez vous à 50%. Mais vous avez payé sa part des remboursement de prêt, il vous en doit 50% de son côté, c'est pourquoi il faut comparer ces chiffres.